FICHE 13: BILAN

D’après le Mémento Pratique Francis Lefebvre et la

Comptabilité financière Norme IAS-IFRS de B Colmant, PA Michel et H Tondeur

**Concept :**

« Dans le cadre de son activité générale (l’ensemble des opérations étant supposé s’inscrire à l’intérieur des diverses réglementations qui lui sont imposées), l’entreprise se procure des moyens de production, les utilise pour l’élaboration de biens et de services qu’elle met à la disposition de sa clientèle. Pour une période donnée, les recettes procurées par les biens ou les services offerts à la clientèle, rapprochées des dépenses nécessaires à leur production, font ressortir le résultat de l’entreprise.

Fondamentalement, toute acquisition de moyens de production (emplois) s’accompagne obligatoirement d’un financement mis à la disposition de l’entreprise (ressources).

1. Les **ressources** sont de trois sortes :
   1. Celles qui ont été fournies par l’exploitant, les associés ou les actionnaires et qui sont laissées de manière **permanente** dans l’entreprise.
   2. D’autres ne sont laissées que de manière **temporaire** (sous forme par exemple de crédits accordés par les fournisseurs, les créanciers, les banquiers, etc.…). Ces ressources constituent des dettes à long, moyen ou court terme envers les tiers.
   3. Enfin l’entreprise peut engendrer elle-même de nouvelles ressources : les **profits** qu’elle réalise.

L’ensemble de ses ressources est appelé « PASSIF » ; il se décompose en capitaux **propres** (apports des associés ou de l’entrepreneur individuel) et capitaux **empruntés** (dettes de l’entreprise envers les tiers).

1. Les **emplois** de ces ressources forment l’ « ACTIF » de l’entreprise. On distingue :
   1. Les emplois **permanents** : actifs immobilisés comme les terrains, immeubles, titres de participation, brevets, etc.…
   2. Les emplois **temporaires** : actifs circulant comme les créances, valeurs mobilières de placement, disponibilité
   3. Par opposition aux profits, les pertes, constituent elle aussi un mode d’emploi des ressources financières.

Le bilan est une représentation des ressources et des emplois dont dispose une entité comptable. Cette représentation se fait sous la forme d’une égalité qui traduit l’équilibre des emplois et des ressources et décrit le patrimoine de l’entreprise avec ses biens et ses dettes, ses éléments d’actif et de passif. »

« Les éléments d’actifs sont l’ensemble de tous les éléments du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l’entreprise, tandis que les éléments passifs sont systématiquement, l’ensemble de tous les éléments du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l’entreprise » (P Lassègue, gestion de l’entreprise et comptabilité). Cette approche est intéressante car plus économique que celle de F Lefebvre.

B Colmant, PA Michel et H Tondeur nous expliquent que « cette définition est porteuse de nombreuses informations :

* Elle indique que la finalité de la comptabilité est essentiellement économique (apporter des informations utiles aux utilisateurs concernés par la gestion et le contrôle de l’entreprise
* La définition met l’accent sur le fait que le bilan constate un état, à un moment donné. L’optique choisie est donc instantanée, statique, photographique. Les règles du jeu sont posées : le bilan s’attache à des valeurs de stocks et non à des flux. Il mesure l’état de l’ensemble des éléments actifs et passifs d’une entreprise. Le troisième élément mesuré, à savoir les capitaux propres (que nous appellerons par la suite « situation nette ») est en effet la résultante des deux autres, grâce à l’identité fondamentale :

**Eléments actifs – Eléments passifs = Capitaux propres**

La seconde partie de la définition identifie les éléments actifs et les éléments passifs, ce qui permet de réécrire l’équation :

**Eléments du patrimoine à valeur économique positive - Eléments du patrimoine à valeur économique négative= Capitaux propres**

Cette nouvelle formulation nous ramène à une notion indispensable pour appréhender le bilan : le patrimoine, vu ci-dessus.

Le patrimoine est donc un ensemble des éléments, les uns à valeur économique positive (les avoirs et droits que l’entreprise contrôle), les autres à valeur économique négative (les dettes ou obligations actuelle de l’entreprise).Si tous ces éléments ont une valeur économique, c’est donc que cette dernière peut être appréciée : nous rencontrons une première caractéristique du patrimoine, qui est de n’être constitué que d’éléments évaluables en unités monétaires. Ceci nous permet de réécrire l’égalité précédente en terme plus concrets :

**Ensemble des avoirs et droits évaluables – Ensemble des dettes évaluables = Capitaux propres**

Ce qui revient en terme comptables à : **Actifs-Dettes=Capitaux propres=situation nette**